

COLMAR, LE 03 DÉCEMBRE 2025

CP - Colmar Ville et Agglomération sensibilisent leurs agents à l'accessibilité

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre), la Ville de Colmar et Colmar Agglomération se sont mobilisées pour relayer des actions de sensibilisation à l'accessibilité auprès de leurs agents.

Célébrée chaque année depuis 1992 à l'initiative de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), le 3 décembre est la journée internationale des personnes en situation de handicap. Elle vise à promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société et du développement et à accroître la sensibilisation à leur situation particulière.

À Colmar, une action de sensibilisation a permis aux agents de la ville et de l'agglomération d'accentuer la prise de conscience. Avec l'aide d'associations partenaires comme APF France Handicap et Le Phare-Cécité, des ateliers ludiques ont mis en lumière la question du handicap et les actions menées pour faire avancer l'inclusion du handicap dans tous les aspects de la vie politique, sociale, économique et culturelle.

Cette action de sensibilisation avait plusieurs objectifs :

- Proposer aux agents une immersion dans les défis réels liés notamment à la mobilité ;
- Présenter des outils du quotidien dédié à la compensation de la déficience visuelle ;
- Initier au maniement de la canne, à la perception réduite, et aux comportements adaptés ;
- Présenter des sports conçus pour les personnes aveugles et malvoyantes ;
- Démontrer que **l'accessibilité n'est pas nécessairement complexe** et que des solutions existent.

COMPRENDRE L'ACCESSIBILITÉ

Ces ateliers avaient aussi pour but de renforcer le plaidoyer pour l'accessibilité, d'amener des suggestions sur la manière de défendre l'accessibilité, mais aussi de répondre aux questions courantes et aux éventuelles idées préconçues.

La notion d'accessibilité concerne en effet tous les handicaps, pas uniquement le handicap moteur.

- Le handicap moteur ou physique
- Le handicap visuel
- Le handicap auditif
- Le handicap mental et psychique

POUR UNE VILLE 100% ACCESSIBLE

Chaque année, la Ville de Colmar réalise des travaux de mise en accessibilité dans les bâtiments et l'espace public. Les objectifs ? Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap et faciliter l'accès de tous.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS (2024)

EMPLOI

Actions d'insertion à l'emploi

- **Ville de Colmar** : 78 bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (BOE) déclarés (au 31/12/2024)
- **Colmar Agglomération** : 7 BOE déclarés (au 31/12/2024)
- **14 agents dans 11 services** ont bénéficié d'aides mises en œuvre en vue du maintien dans l'emploi (dispositif de solution d'accessibilité TADEO, appareillages auditifs, mobiliers adaptés, équipements informatiques, etc.)

LA VOIRIE

Mise aux normes dans le cadre de réaménagements complets

- En 2022, un diagnostic de voirie a été réalisé et permet d'avoir une vision claire sur les améliorations à apporter à l'accessibilité, sur tout le périmètre de la commune, et notamment sur les passages piétons et trottoirs encore inaccessibles. 85% des passages piétons répondaient aux normes d'accessibilité.
- Depuis ce diagnostic, une bonne partie des problèmes soulevés concernant la conformité des passages piétons ont été réglés au travers des projets de réaménagement de voirie (Avenue de Rome, Avenue De Gaulle, Rue de la Semm, Carrefour Alsace/Semm, Rue Kuhlmann, Rue du Prunier, Rue du Muscat, Rue du Logelbach, Rue d'Agen, Rue de Riquewihr, Rue des Trois Epis, Rue St Josse, Rue Kalb)
- Dès lors qu'une rue est refaite, la Ville fait en sorte de la rendre accessible : les passages piétons sont mis aux normes par l'ajout de bandes d'éveil à la vigilance et de guidage et des nouveaux sont créés dans la continuité des cheminement piétons sur trottoirs ; l'éclairage public est amélioré, tandis que le mobilier urbain qui entravait le cheminement est déplacé.

LES BÂTIMENTS

ERP (Établissement recevant du public)

- 13,83 millions d'investissement d'accessibilité depuis 2012
- Sur les 127 ERP publics que compte la Ville, près de 85% sont accessibles
- 100% des écoles de Colmar seront accessibles à l'horizon 2027

LES TRANSPORTS

Le réseau TRACE

- Totalité des véhicules accessibles : 56 bus, 1 minibus et 4 navettes électriques
- Tous les bus sont équipés d'une rampe d'accès et d'au moins 1 place pour usager en fauteuil roulant (UFR)
- L'information aux voyageurs est conforme aux critères d'accessibilité.
- 383 sur 413 points d'arrêts sont accessibles (93%)

À PROPOS D'ACCESSIBILITÉ

LES COMMISSIONS POUR L'ACCESSIBILITÉ

Ville de Colmar et Colmar Agglomération

Les commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité ont été créées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes, modifiée par l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 (article 11).

- **La commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Colmar (CCA)**
Cette commission travaille à l'amélioration du quotidien des personnes en situation de handicap à Colmar. Elle est notamment chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des bâtiments de la Ville, et notamment le recensement de l'offre en logements, mais aussi de formuler des propositions. Cette commission est composée de représentants de la collectivité, d'associations d'usagers de personnes en situation de handicap, de représentants du Conseil des sages, de représentants des bailleurs sociaux et d'acteurs économiques.
- **La commission intercommunale pour l'accessibilité de Colmar Agglomération**
Agglomération fait l'état de l'accessibilité des transports sur le territoire de Colmar Agglomération.

CONTACT PRESSE

Cécile Walschaerts

Attachée de presse

cecile.walschaerts@colmar.fr - 03 89 20 68 83 - 06 79 80 49 18

Ville de Colmar - Colmar Agglomération

Colmar.fr/espace-presse

colmar.fr